



HAL
open science

Le rugby en Australie et en France : de son implantation aux différentes formes de pratiques actuelles

Hélène Joncheray

► To cite this version:

Hélène Joncheray. Le rugby en Australie et en France : de son implantation aux différentes formes de pratiques actuelles. Jeu, Sport, Education Physique. Les différentes formes sociales de pratiques physiques, pp.97-106, 2008. hal-01566781

HAL Id: hal-01566781

<https://insep.hal.science/hal-01566781v1>

Submitted on 21 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <http://www.researchgate.net/publication/262105459>

Le rugby en Australie et en France : de son implantation aux différentes formes de pratiques actuelles.

CHAPTER · JANUARY 2008

READS

63

1 AUTHOR:



[Helene Joncheray](#)

Université René Descartes - Paris 5

28 PUBLICATIONS 4 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

***Le rugby en Australie et en France :
de son implantation aux différentes formes de pratiques actuelles.***

Hélène Joncheray
Maître de Conférences
à l'université de Valenciennes (UFR-STAPS)

INTRODUCTION

L'Australie et la France sont deux pays qui semblent être dotés d'une culture sportive bien différente. Leur image, tout au moins, ne présente pas de réelles similitudes. Ainsi, alors qu'Australie rime souvent avec culture sportive, la France de façon très schématique et rapide est cataloguée comme un pays où la culture au sens le plus noble du terme est omniprésente. Qu'en est-il réellement de leurs habitants et de leurs pratiques ? Et plus précisément, envers le fait social qu'est le sport ? Et quelle est l'orientation de l'éducation physique et sportive enseignée à l'école ? Les représentations ont la vie dure, et on aurait tendance à imaginer que lorsque les jeunes écoliers australiens pratiquent une éducation sportive, les jeunes écoliers français pratiquent une éducation physique.

Pour tenter de répondre à ces questions, l'analyse est axée sur un sport, le rugby à XV, puis évoque des activités physiques dont la logique interne est proche : le flag rugby et le touch rugby, également appelé rugby touché. Nous verrons dans quelles mesures ces deux cultures, française et australienne, acceptent les modifications d'un sport, les variantes de la pratique de référence (ici le rugby) en différentes formes de pratiques.

Dans une première partie, nous présenterons les origines et la place du rugby à XV en Australie et en France. Puis, les principaux résultats d'une recherche réalisée lors d'une thèse en cotutelle en Australie et en France auprès des pratiquants de rugby à XV seront comparés (déterminants socioculturels, modalités de la pratique, préférences sportives). En fin d'article, nous évoquerons succinctement l'implantation du sport, et plus précisément du rugby et de ses activités connexes, au sein du système éducatif de chacun de ces deux pays.

1. LA PLACE DU RUGBY EN AUSTRALIE ET EN FRANCE

Aujourd'hui, l'Australie comptabilise environ 150 000 licenciés de rugby à XV pour 20 millions d'habitants, la France 250 000 pour 60 millions d'habitants.

Au prorata de la population totale de chacun des deux pays, l'Australie arrive aisément en tête avec 7,5 pratiquants sur 1000 habitants contre 4,2 pratiquants sur 1000 habitants en France. A titre comparatif, si le rugby à XV comptabilisait autant de licenciés par nombre d'habitants en France qu'en Australie, la Fédération Française de Rugby aurait le même nombre de licenciés que la Fédération Française de Basket-ball (450 000).

Ces chiffres imposants quant aux licenciés australiens laisseraient croire que le rugby à XV est un sport roi en Australie. Ce n'est pourtant pas le cas. En Australie, le rugby à XV occupe une place qualifiée de mineure. Ainsi, pour rester dans un comparatisme rugbyistique, les 150 000 joueurs de rugby à XV australiens sont trois fois moins nombreux que les joueurs de football australien et deux fois moins nombreux que les joueurs de rugby à XIII.

Cette courte présentation esquisse rapidement la place actuelle du rugby à XV dans ces deux pays. Comment en est-il arrivé là ? Et, plus précisément, en restant dans le comparatisme culturel, comment s'est développé le rugby à XV dans ces deux pays ?

En France, le rugby à XV a une origine essentiellement scolaire. Ainsi, il s'est cantonné pendant longtemps aux couches sociales supérieures de la nation, celles pour qui l'enseignement était accessible.

Bien qu'il fut approprié par la classe moyenne britannique dans la colonie pénitentiaire que constituait l'Australie, le rugby a développé des nuances en réponse à l'environnement colonial, impliquant ainsi une partie significative de la population de classes moyenne et ouvrière. Puis, suite à la première scission entre le rugby à XIII devenu semi professionnel et le rugby à XV resté amateur, une seconde scission, liée à la première, se créa dans le recrutement social entre les classes ouvrières, désireuses de compenser le manque à gagner, et les classes supérieures, prônant l'amateurisme.

Pour conclure cette première partie, le tableau 1 propose des dates importantes et nécessaires à la sportification de l'activité sportive qu'est le rugby : la création d'institutions et des compétitions sportives correspondantes.

		Angleterre	Australie	France
Institutions	Premier club	1843	1864	1872
	Fédération	1871	1949	1919
Compétitions	Premier championnat national	1846	1874	1892
	Première compétition internationale	1871	1903	1906

- Tableau 1 : Création des institutions (clubs, fédérations) et mise en place des premières compétitions de rugby à XV, en Angleterre, en Australie et en France.

Le premier élément qui peut surprendre lorsque l'on observe ce tableau, est que l'éloignement géographique au pays créateur ne semble pas avoir freiné le développement du rugby en Australie. En effet, le premier club de rugby fut créé en 1864 en Australie alors que la France dut attendre 1872. Finalement, lorsque l'on s'attarde à comparer toutes ces dates, on constate que le développement du rugby australien précéda celui du rugby français à une exception près : la création de la fédération. Cette différence s'explique par deux principales raisons : la difficulté de créer une fédération regroupant toutes les micro institutions du continent australien (d'une superficie de 7,5 millions de km², soit 14 fois la superficie de la France), et les conflits permanents avec les autres sports de balle ovale. Sans oublier que la fédération de rugby de la province de la Nouvelle Galle du Sud (province comprenant la ville de Sydney), institution regroupant une grande partie des clubs, avait été créée dès 1874, année des premiers championnats nationaux.

Le point vient d'être fait sur la place du rugby dans ces deux pays. Nous passons donc à l'enquête de terrain tirée d'une partie d'un travail de thèse dans laquelle la question suivante a été posée : quelles sont les caractéristiques sociales des joueurs de rugby aujourd'hui ? De cette première interrogation en a découlé la suivante : la pratique d'un même sport, le rugby à XV, dans les deux pays distincts que sont l'Australie et la France, draine t-elle des individus possédant des déterminants sociologiques similaires ? Plus concrètement, qui sont les pratiquants de rugby en Australie et en France, et présentent-ils des ressemblances ?

2. L'ENQUETE DE TERRAIN

La thèse a été effectuée en cotutelle, entre l'Australie et la France. L'une des trois années de la thèse a donc été réalisée en Australie, année pendant laquelle le terrain de recherche a été mené.

La population d'enquête est déterminée par de simples critères : les sujets, hommes et femmes, âgés de 18 ans et plus, doivent jouer et être licenciés dans un club de rugby à XV. Les enquêtés choisis sont tous âgés de 18 ans et plus pour éviter des problèmes liés à la non majorité et pour répondre également plus simplement à la chartre d'éthique de l'université Macquarie (Sydney, Australie).

Le modèle de l'échantillon probabiliste a été choisi, c'est-à-dire une estimation ponctuelle avec pour principe le tirage au sort des clubs interrogés. La méthode empirique, qui est une technique d'échantillonnage par quotas, n'a pas pu être utilisée car il s'est avéré impossible d'obtenir la répartition de la population selon certaines variables (niveau de jeu, âge, sexe).

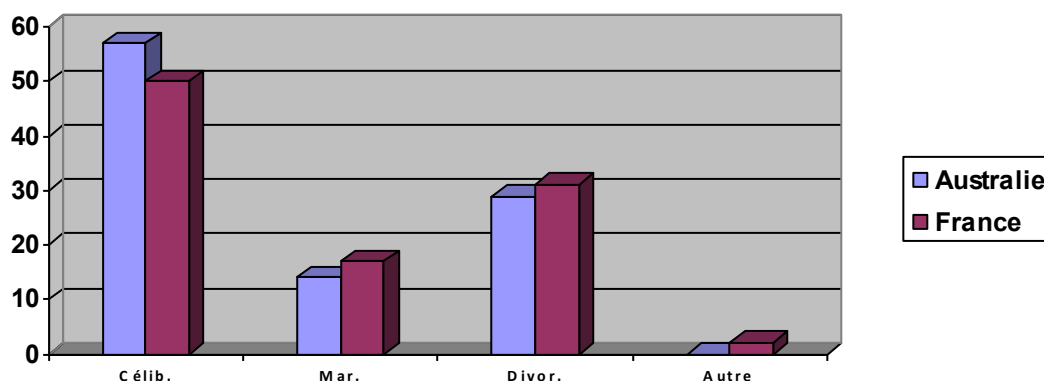
Les caractéristiques sociales ainsi que les modalités de la pratique et les préférences des joueurs de rugby, australiens et français vont être présentées.

2.1 Les caractéristiques sociales des pratiquants de rugby en Australie et en France

Les questionnaires ont été distribués en Australie et en France. 180 questionnaires analysables ont été récoltés en Australie, 193 en France. Un état des lieux concernant les caractéristiques sociales des joueurs et les modalités de la pratique est présenté ci-après.

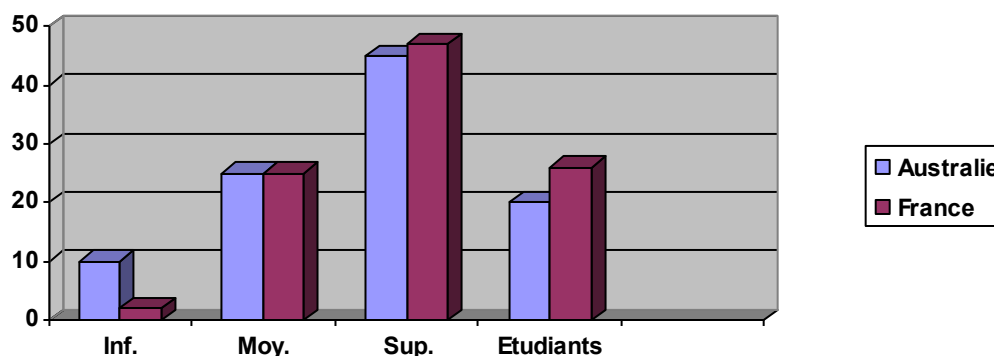
Alors que la totalité des joueurs de rugby français interrogés sont de sexe masculin, 12% des australiens interrogés sont de sexe féminin. L'échantillon des joueurs de rugby français et australiens se répartit dans les mêmes classes d'âge : 70% des Australiens et des Français ont moins de 30 ans, 20% des Australiens et 25% des Français ont entre 30 et 40 ans.

Quant à la situation matrimoniale, les chiffres sont semblables chez les joueurs de rugby, qu'ils soient Australiens ou Français. La moitié est célibataire, 15% sont mariés et 30% vivent maritalement.



- Figure 1 : La situation matrimoniale des joueurs de rugby australiens et français

Le recrutement des classes sociales est pratiquement identique : 45% des Australiens proviennent des classes supérieures, 47% chez les Français. 25% des classes moyennes sont retrouvées dans les deux pays. La différence la plus importante observée est celle concernant les classes populaires : 2% des joueurs de rugby français de l'échantillon en proviennent, contre 10% chez les Australiens. Une différence est également observable au sein de la catégorie des étudiants : 26% en France et 20% en Australie.



- Figure 2 : La distribution des classes sociales des joueurs de rugby australiens et français

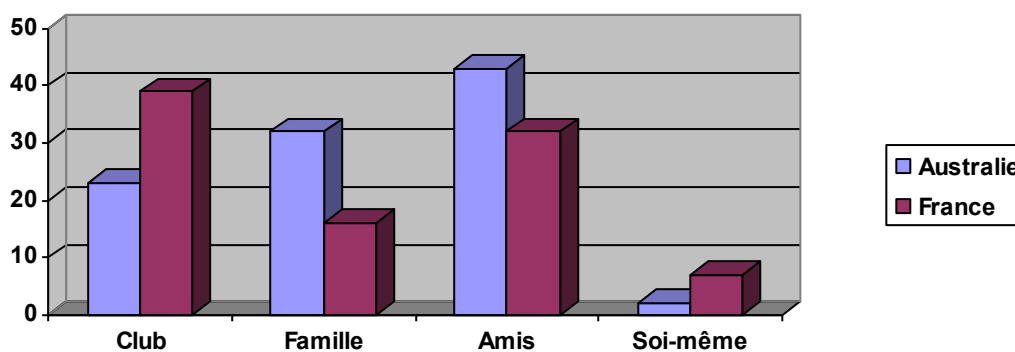
Les quelques différences relevées quant au recrutement social ne sont pas significatives entre les deux échantillons conçus en Australie et en France.

En France, alors que beaucoup comparent le rugby à une petite famille regroupant les individus de toutes les classes sociales, le rugby à XV a donc une image qui ne correspond pas à la réalité dans son recrutement social. Ce sont donc vraisemblablement les valeurs attachées au rugby qui lui donnent une image sociale ne correspondant pas à la réalité. Ces valeurs, constitutives de la logique externe de l'activité, ne sont manifestement pas ou plus celles qui influencent uniquement les individus dans leur choix de pratique. Au contraire, les pratiquants de rugby semblent, au moins dans ce cas précis, être influencés par la logique interne de l'activité. Le fait qu'en Australie comme en France, le recrutement social soit identique, alors que des éléments de la logique externe y sont différents, est un élément qui incite à poursuivre la réflexion.

Au-delà des déterminants sociologiques, les modalités de la pratique (apprentissage, implication familiale) et les préférences ont été étudiées.

2.2 Les modalités de la pratique et les préférences des joueurs de rugby australiens et français

L'apprentissage du rugby ne se fait pas par les mêmes intermédiaires : 40% des Français disent apprendre le rugby par l'intermédiaire d'un entraîneur au sein d'un club, alors qu'ils ne sont que 23% dans ce cas en Australie. L'apprentissage du rugby en Australie se fait ainsi majoritairement par l'intermédiaire d'amis ainsi que de la famille (43% et 32%). En France, les deuxième et troisième personnes participant à l'apprentissage du rugby sont les amis et la famille, mais pas avec la même importance qu'en Australie. Pourtant, les membres de la famille impliqués dans le rugby représentent le même pourcentage : 43%.

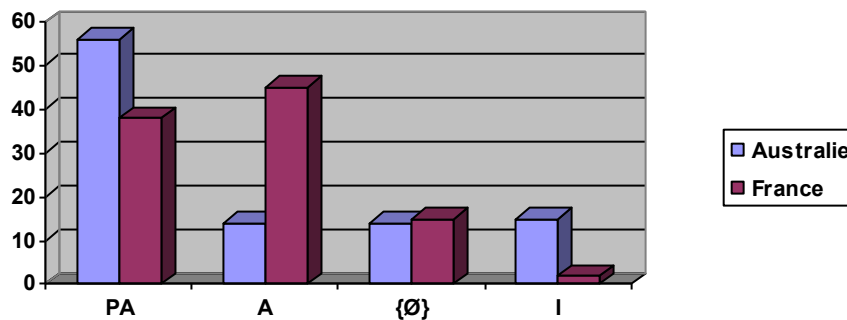


- Figure 3 : L'apprentissage du rugby en Australie et en France

De plus, les Australiens sont plus nombreux que les Français à avoir pratiqué le rugby à l'école ou à l'université : 76% et 52%.

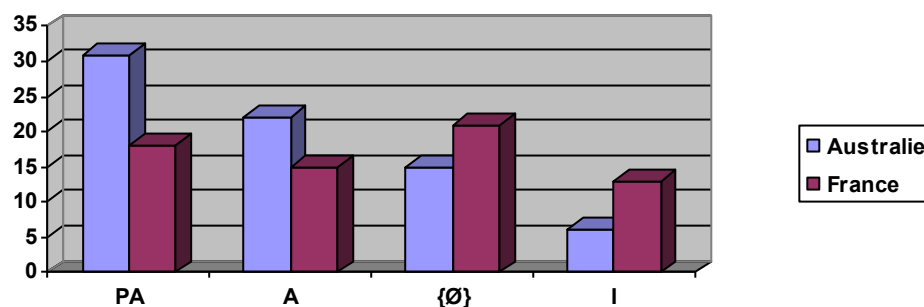
2.3 La pratique et la logique interne des activités

De façon égale, les Australiens et les Français ont pour les deux tiers déjà pratiqué une autre activité sportive en club. Alors que les Français privilégient nettement les sports « adversaires » (A, comme le judo) puis « partenaire(s) adversaire(s) » (PA, tels que le rugby), les Australiens favorisent les sports PA et le reste des choix est équitablement réparti entre les sports « incertitude » (I, comme le surf), A, et « l'ensemble vide » (comme le golf).



- Figure 4 : Les choix des joueurs de rugby, australiens et français, quant à la pratique d'un sport

Les Australiens pratiquant une autre activité physique en dehors d'un club semblent tournés vers les pratiques PA et A alors que les Français préfèrent les pratiques de l'ensemble vide, puis de PA, A et enfin de I. On constate donc que les joueurs de rugby australiens orientent leurs choix d'activités sportives dans le même groupe d'activités : celles généralement regroupées sous le nom de sports collectifs. Les rugbyemen français privilégient quant à eux les activités d'une autre classe d'activités, celles regroupant majoritairement les duels individuels (A). Un élément commun reste présent dans le choix des Australiens et des Français : la notion de communication motrice avec des adversaires. Les autres catégories sont très faiblement représentées dans le choix des joueurs.



- Figure 5 : Les choix des joueurs de rugby, australiens et français, quant à la pratique d'une activité physique en dehors d'un club

Les loisirs que les Australiens pratiquent appartiennent en majorité à la catégorie PA (57%) alors que la moitié des Français relèvent ceux de la catégorie ensemble vide. Les Australiens restent donc dans le même référentiel de choix : les activités qu'ils choisissent en tant que

sports et en tant que loisirs appartiennent à la même classe d'activités, PA, puis dans une proportion plus faible A. Les Français proposent des réponses de façon importante dans quatre classes d'activités, et plus particulièrement dans celles de l'ensemble vide.

Concernant la catégorie PA, la majorité des Australiens a cité des activités telles que le flag rugby ou le touch rugby. Ce sont des activités rugbystiques où les contacts sont peu, voire pas autorisés. Elles sont très pratiquées en Australie, mais également aux Etats-Unis et au Canada alors qu'elles restent invisibles ou presque en France. La Fédération Française de Football Américain les a adoptées récemment. Pourtant, ces activités comportent moins de risques avec autrui car les contacts se font soit par l'intermédiaire de foulards placés sur les côtés au niveau des hanches ou dans le bas du dos, ou encore par un simple touché avec une ou deux mains suivant les règles établies. Les interactions motrices, et plus précisément les contre interactions motrices, présentent donc un danger moindre dans le contact, car celui-ci se réalise par l'intermédiaire du foulard ou d'un touché. Le « rugby touché » et le « flag rugby » ont des caractéristiques très proches du rugby à XIII. Ainsi, chaque équipe conserve la balle un certain nombre de fois avec l'autorisation d'attaquer.

L. Collard (1998) offre des explications supplémentaires qui classifient les risques sportifs existants issus des jeux sportifs selon le processus stochastique (S), les enjeux corporels (Cor) et compétitifs (Cpt). Il propose une classification des risques qui équivaut à proposer une partition à deux critères : « SCor » et « SCpt » et quatre classes : « SCor », « SCpt », « SCorSCpt » simplifiée en « SCorCpt », et « Cpt » « Cor » qui correspond aux situations dénuées de risques produits par le jeu.

Le rugby est une activité classée dans PA, c'est donc un « affrontement direct dans un milieu standardisé, où la violence est édulcorée ; d'où présence de risques de type « SCpt » » (Collard, 1998, p.112). L. Collard montre que « la grande majorité des sports contemporains ne présente que des risques à enjeux compétitifs. Ce sont les jeux à écueils purement symboliques qui rassemblent le plus de participants » (Collard, 1998, p. 212). La catégorie suscitant le plus d'engouement chez des individus est donc celle des risques à enjeux compétitifs, c'est-à-dire symboliques et non corporels, dans le sens où « le règlement interdit de brutaliser un adversaire dont le choix stratégique serait inconvenant » (Collard, 1998, p. 121). Il s'agit notamment du rugby, qui est une activité sociomotrice pratiquée dans un milieu standardisé où les interactions motrices sont essentielles et directes. Toutefois, même si la catégorie « SCpt » est la plus représentée en France, les activités « SCor », donc celles à enjeux corporels seuls, sont celles qui observent le pourcentage de croissance le plus élevé.

Ces raisons n'expliquent donc pas la faible malléabilité des pratiques de balle ovale en France, et pas non plus la diminution des licenciés. Bien au contraire. En effet, L. Collard relève une augmentation de 40% des licenciés dans cette catégorie.

La proximité de la logique interne, et plus précisément des interactions de marque du rugby à XIII avec ces deux rugbys, est peut-être l'une des raisons explicatives quant à leur faible développement en France.

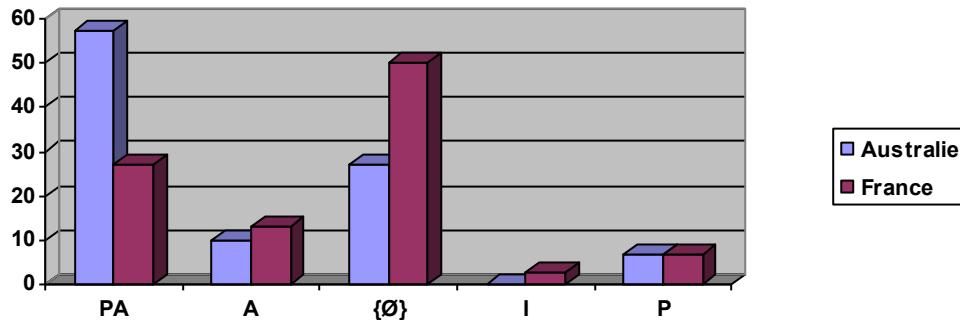
Ainsi, des éléments de logique interne sont encore pour certaines activités dépendants des cultures.

Ce résultat modère les propos présentés précédemment dans l'analyse des pratiquants, où au sein de deux pays différents les licenciés ne sont plus définis par leur identité culturelle, mais par le sens de l'activité. Les activités sportives étaient par la même vidées de leur culture, ou du moins atténuaient les différences culturelles pour ne mettre en avant que leur sens. Ici, dans le cadre de la France, l'inadéquation des différentes pratiques de balle ovale avec les autres duels d'équipe semble en effet constituer, aujourd'hui, une impasse culturelle également liée, donc, à la logique externe. Les éléments de la logique interne étant

semblables, ils sont insuffisants pour donner des explications à la faible pratique de ces activités en France.¹

A la vue de ces différences culturelles, les affirmations de L. Collard attribuées aux licenciés français seraient intéressantes à comparer dans un autre pays que la France, notamment l'Australie.

Le graphique suivant présente les activités sportives que les Australiens et les Français n'aimeraient pas pratiquer.



- Figure 6 : Les sports que les joueurs de rugby, australiens et français, n'aimeraient pas pratiquer

Là encore, la majorité des choix des Australiens est orientée vers la classe d'activités PA. Les Français rejettent majoritairement les activités appartenant à l'ensemble vide. Le golf est l'activité la plus souvent citée.

Au regard de ces trois derniers graphiques, il semblerait donc que les Australiens restent majoritairement axés sur les activités PA, qu'il s'agisse d'activités qu'ils aimeraient ou qu'ils n'aimeraient pas pratiquer, en tant que sport ou loisir. Cette classe d'activités semble être leur référence culturelle, tout au moins à l'échelle de cet échantillon. Les réponses des Français sont plus diversifiées, avec tout de même une préférence envers la catégorie de l'ensemble vide qui pointe deux fois en tête (graphiques 2 et 3). Pour les joueurs pratiquant une même activité, le rugby, appartenant à la catégorie PA, les référentiels culturels ne semblent donc pas être les mêmes en Australie et en France. Il convient également de noter que seules cinq catégories sur les huit proposées par la classification de Pierre Parlebas apparaissent.

Au regard de l'ensemble de ces résultats, on constate, à l'échelle de l'échantillon de cette étude, que les joueurs de rugby australiens et français ont des caractéristiques proches quant à leurs origines sociales ; mais que toutefois, des différences culturelles subsistent (modalités, préférences). Pourtant, les joueurs pratiquent une même activité, dotée d'une même logique interne.

Les chiffres proposés montrent également que le recrutement ne semble pas s'être démocratisé. En effet, en Australie tout comme en France, les classes sociales dites « supérieures » sont surreprésentées alors que les classes sociales populaires sont sous-représentées. Dans une recherche publiée en 1983, Jean-Michel Faure faisait déjà remarquer que les catégories populaires étaient largement sous-représentées à l'inverse de l'ensemble bourgeois et petit-bourgeois.

¹ Une étude de terrain permettant de placer sur les échelles précédemment utilisées, de proximité de charge, violence de charge, espace d'action interindividuel et facilité du contrôle technique de la balle, serait intéressante à réaliser pour saisir les difficultés d'implantation, qui semblent culturelles mais qui sont peut-être également liées aux logiques internes de ces deux activités en France.

En Australie et en France, les représentations sont différentes quant aux caractéristiques sociales de leurs joueurs de rugby. Même si les représentations évoluent doucement, la pratique du rugby reste en France encore souvent liée aux classes populaires, alors qu'en Australie les représentations des individus penchent très nettement vers un recrutement des classes sociales supérieures. En Australie, on peut imaginer que les habitants, qui sont comme nous l'avons vu très nombreux à détenir une licence sportive, notamment de balle ovale, ont gardé en tête la scission entre le rugby à XIII et le rugby à XV. Ainsi, il semblerait que pour eux, le rugby à XIII passé professionnel avant le rugby à XV, reste dans leur imaginaire, comme le mieux doté de moyens des deux rugbys. Le rugby à XV n'a en effet connu une professionnalisation officielle que beaucoup plus tardivement, en 1995. Cette réalité est encore très prégnante aujourd'hui. Les récents transferts très médiatisés, de rugbymen australiens du rugby à XV au rugby à XIII, ont très largement soulevé des motifs pécuniaires. Et, à ce sujet, même si les nations de l'hémisphère sud avaient une approche avancée par rapport aux nations de l'hémisphère nord quant au passage de l'amateurisme au professionnalisme, cette avance constituait avant tout, aux yeux de leurs habitants, un retard par rapport aux autres sports, et notamment ceux de balle ovale - le rugby à XIII mais aussi le football australien - pratiqués en masse. Ce sentiment semble encore être présent dans les esprits des Australiens, qui voient donc dans le rugby à XV un sport dont le recrutement s'effectue toujours dans les classes sociales aisées.

Est-ce que cette approche libérale adoptée et acceptée, sans pour autant être décriée dans son rapport au sport, a des répercussions sur le plan de l'éducation physique ? Plus précisément, est-ce que ces deux systèmes, français et australien, qui s'opposent sur le plan strictement sportif, reflètent les mêmes oppositions sur le plan de l'éducation physique ? Ainsi, comme évoqué en introduction, est-ce que les Australiens pratiquent une éducation sportive pendant que les écoliers français pratiquent une éducation physique ? Cette perspective plus globale sur le sujet va chercher à donner des éléments de réponse à cette question, et sera également source de réponses aux remarques précédentes.

3. LE SPORT AU SEIN DU SYSTEME SCOLAIRE AUSTRALIEN

En Australie, le statut du sport et les aspects socioéconomiques ont été modifiés suite à l'impact de la ruée vers l'or à partir des années 1850. La croissance de grandes villes et la complexité des relations socioéconomiques qui en a découlé, ont vu le sport se renforcer dans sa revendication de clé sociale institutionnelle. L'un des principaux milieux dans lequel le sport s'est développé fut le système éducatif, plus particulièrement dans les écoles privées où la tradition britannique était rigoureusement préservée (Vamplew, W. and Stoddart, B. 1994 *Sport in Australia*, Cambridge, CUP, p. 18). Les sports dits d'équipe et athlétiques étaient très pratiqués. La pratique du « football rugby » à l'école était marquée par des distinctions géographiques. Ainsi, dans les écoles de Melbourne, le football australien était la plus pratiquée des activités physiques et sportives, alors qu'à Sydney c'était le rugby à XV. Puis, au début du XXème siècle, les écoles catholiques de Sydney furent gagnées par le rugby à XIII. Ces écoles étaient les principaux véhicules de la diffusion culturelle, et donc notamment sportive, dans ce continent britannique.

Le dynamisme social produit par la communauté sportive des établissements scolaires, ainsi que la rivalité académique entre les écoles privées et les écoles publiques, font donc

également partie de l'histoire du sport en Australie (Mangan, J.A. and Nauright, J. 2000, Sport in Australasian Society, Past and Present, Frank Cass Publishers, London, p. 80).

Dans les écoles privées élitistes, la pratique de l'athlétisme était encouragée pour développer les valeurs de coopération, de loyauté, de courage, de l'obéissance aux règles, de dévouement et de persévérance. L'objectif était de préparer les garçons au rôle de dirigeant pour le gouvernement, aux métiers des affaires et à la vie de famille. Dans ce sens, l'athlétisme était une idéologie exclusive qui avait pour objectif de séparer les classes. Peu de temps après l'établissement de la pratique de la musculation, lui fut aussi associée une autre idéologie : le darwinisme social. Basé sur des interprétations erronées des idées de C. Darwin, ce darwinisme social a eu une influence importante sur les relations sociales en introduisant la notion de préjugés sociaux et raciaux.

L'exclusivité du rugby à XV fut perpétuée, dans ses premières années, par l'intermédiaire des écoles privées, qui jouèrent un rôle crucial dans le développement et la diffusion du jeu. Dans les années 1870 et 1880, les étudiants diplômés des écoles privées et de l'université de Sydney ont ainsi créé de nouveaux clubs de rugby à Sydney, pendant que ceux qui retournaient dans le milieu rural ont développé le rugby dans les provinces. Les premières institutions furent génératrices de pratiquants : le Wallaroo Club, par exemple, comprenait majoritairement des anciens étudiants des premières écoles privées de Sydney. On observe donc un va et vient constant des pratiques dans les milieux sportifs et scolaires.

Le développement du rugby à XV reflète son attrait aux différentes couches de la société. Après ses débuts au sein des classes moyennes et supérieures, des institutions scolaires et des clubs, le rugby à XV s'est diffusé dans les classes ouvrières. L'augmentation du nombre de clubs ouvrit la porte à une plus grande partie de la communauté masculine. De plus, en 1888 le rugby à XV fut adopté dans les écoles d'Etat, réservées à ceux qui n'avaient pas les moyens d'étudier dans les écoles privées ou « Public schools ». Le développement du rugby à XV au sein du système éducatif, et sa croissance dans les clubs, assurèrent le recrutement de pratiquants de milieux un peu plus diversifiés. Toutefois, le lent développement du système éducatif au sein de la colonie britannique affecta le développement du rugby à Sydney. L'histoire du sport en Australie montre que dans son milieu scolaire, l'éducation physique et sportive était le lieu de recrutement des futurs individus impliqués sur le plan de la pratique et/ou de l'administratif dans les clubs, mais dans tous les cas de futurs licenciés.

Le développement du sport sous deux régimes politiques distincts que sont l'Etat libéral et l'Etat providence a fait de l'Australie et de la France deux pays où le sport n'a pas, aujourd'hui, la même place.

L'Etat libéral apparaît dans les démocraties occidentales du XIXème siècle sous l'essor du capitalisme et du libéralisme économique. Au sein de ce régime politique, le rôle premier étant accordé à la concurrence entre les individus, la compétition y a une valeur première mais la place de l'Etat et des grandes institutions sociales reste réduite. C'est le cas de l'Angleterre, où le contrat social était par conséquent lié au « laisser-faire ». C'est ce gouvernement qui a introduit le sport en Australie. En effet, alors que l'Australie était sous le statut de colonie, le sport y fut importé par les colonisateurs anglais. L'héritage politique britannique y est donc plus que présent. « La société australienne s'est constituée pour l'essentiel au cours de l'époque victorienne et pendant une grande partie du XXème siècle, elle a conservé les traits typiquement victoriens tels que le racisme, puritanisme ou machisme. Mais naturellement, elle a aussi acquis des caractéristiques liées aux conditions spécifiques dans lesquelles s'est fait le peuplement du pays, en particulier un vif désir de justice sociale. En un sens, ce sont les contradictions entre ces deux types de caractéristiques qui ont été le moteur de l'évolution sociale du pays et qui permettent de comprendre sa physionomie actuelle » (Pons, 2000, p.

93). Ainsi, l'Australie comporte des caractéristiques de l'Angleterre, mais celles-ci ont été, en partie, adaptées.

Quant à la France, elle est au XIX^{ème} siècle sous la direction de l'Etat providence. L'interventionnisme étatique s'y fait par l'intermédiaire de la centralisation du pouvoir, qui est délégué à quelques ministères. Le régime se veut démocratique et est fondé sur le principe de séparation des pouvoirs. Les sports anglo-saxons se sont imposés en France il y a un siècle par l'intermédiaire de l'aristocratie et de la bourgeoisie industrielle. La puissance culturelle étant fortement liée à la puissance économique, cette situation expliquerait notamment l'implantation du sport en France.

Les valeurs attribuées au sport en Australie et en France étaient différentes. Ces différences semblent avoir été conservées lors de l'apparition du sport à l'école. Une enquête plus approfondie, comparant le système scolaire français et australien, et plus spécifiquement la place de l'éducation physique et sportive à l'école, serait intéressante à croiser avec celle-ci, réalisée autour du sport. Les aspects culturels et économiques étant des variables importantes quant à l'apprentissage, ils peuvent faire évoluer la place de l'éducation physique et sportive.

CONCLUSION

Avant de s'attarder à l'étude des pratiquants par l'intermédiaire d'une étude de terrain réalisée dans ces deux pays, le point a été fait sur la place qu'occupe le rugby à XV en Australie et en France. Aujourd'hui, on pourrait c'est évident être tenté d'espérer, voire d'attendre impatientement, une révolution culturelle, notamment française dans un premier temps. Toutefois, ces quelques différences qui survivent malgré la mondialisation, l'internationalisation du sport, font partie des charmes des faits sociaux, et plus particulièrement de celui-ci. Les habitants de l'Australie et de la France ont des différences, que se soit lors de la pratique du sport en tant que telle ou des activités physiques en général, et plus précisément rugbystiques. Ces divergences ont très probablement, encore aujourd'hui, un effet plus ou moins direct sur la façon de pratiquer l'activité en elle-même. Des études plus approfondies sur le système scolaire de ces deux pays, leurs histoires et leurs évolutions, apporteraient des éléments d'analyse supplémentaires.

BIBLIOGRAPHIE

- Adair, D. and Wampley, W. (1997). *Sport in Australian History*. Melbourne: Oxford University Press.
- Booth, D. and Tatz, C. (2000). *One Eyed: A View of Australian Sport*. Sydney: Allen & Unwin, Publisher St Leonards, N.S.W..
- Bourdieu, P. (1978). « Sport and Social Class ». *Social Science Information*, 17, 6, p. 819-840.
- Collard, L. (1998). *Sports, enjeux et accidents*. Pratiques corporelles. Paris : PUF.
- De Singly, F. (2001). *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*. Paris : Nathan, Sociologie 128.
- Desrosières, A. et Thévenot, L. (1992). *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris : Repères, Edition La Découverte.
- Elias, N. et Dunning, E. (1986). *Sport et civilisation, La violence maîtrisée*. Paris : Agora.
- Faure, J. - M. (1983), *Motricité humaine numéro 2*, décembre, Première année. Paris : INSEP.
- Holt, R., *Sport and the British: A Modern History* Oxford Studies in Social History / Clarendon Paperbacks.

- Horton, P.A. (April 1997). "Padang or Paddock: A Comparative View in Colonial Sport in Two Imperial Territories". *The International Journal of the History of Sport*, Vol.14, No1, p. 1-20, London.
- Mc Kay, J. and Rowe, D. (1987). "Ideology, the Media, and Australian Sport". *Sociology of Sport Journal*, 4, p. 258-273.
- Mangan, J.A., Nauright, J. (2000). *Sport in Australasian Society, Past and Present*. London: Frank Cass Publishers.
- Mangan, J.A. (1981). *Athleticism in the Victorian and Edwardian Public School*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Najman, J. M. and Western, J. (2000). *A Sociology of Australian Society*. Publisher South Yarra, Macmillan Publishers Australia. Edition 3rd ed.
- Parlebas, P. (2002). *Elementary Mathematical Modelization of Games and Sports, the Explanatory Power of Models*. Franck (ed.). Netherlands : Kluwer Academic Publisher.
- Parlebas, P. (1999). *Jeux, sports et société, Lexique de praxéologie motrice*. Collection. Recherche, Paris : INSEP.
- Parlebas, P. (1986). *Eléments de sociologie du sport*. Paris : PUF.
- Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives. Pratiques corporelles*. Paris : PUF.
- Pociello, C. (1981). *Sports et société, approche socioculturelle des pratiques sportives*. Paris : Vigot.
- Pons, X. (2000). *L'Australie entre Occident et Orient*. Les études de la documentation Française, Numéro 5107.
- Pons, X. (1983). *L'Australie et ses populations*. Bruxelles : Editions complexes.
- Vamplew, W. and Stoddart, B. (1994). *Sport in Australia*. Cambridge: Cambridge University Press.